

Décision

Générale

colonial

Décision n° 14 du 7 janvier 1948 ;

n° 14

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 janvier 1948

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro
31 janvier 1948

TEXTE INTÉGRAL

Sont libérés du service actif, les miliciens dont les noms suivent : Par fin de contrat : 368. Eutban Ali. 2e classe. 2e compagnie, pour compter du 24 décembre 1947 : 1290. Ibrahim Hammad, 1re classe. 1re compagnie. pour compter du 23 décembre 1947. pour mesure disciplinaire : 1640. Mousse Iban, 2e classe, 2e compagnie, pour compter du 20 décembre 1947: 1773. Youssef Samatar, 2e classe. 2e compagnie, pour compter du 20 décembre 1947: 789. Houssen Ahmed, 1e classe. 2e compagnie. pour compter du 20 décembre 1947: 1270. Houssen Ahammed, 1re classe, 2e compagnie, pour compter du 20 décembre 1947

1787 Djama Mohamed. 2e classe, 2e compagnie, pour compter du 20 décembre 1947.